

2006



Rapport annuel du Conseil d'État

Rapport annuel du Conseil d'État 2006

Sommaire

Rapport de gestion 2006

Sécurité et environnement	4
Formation et jeunesse	5
Institutions et relations extérieures	6
Santé et action sociale	8
Économie	10
Infrastructures	11
Finances	12
Ordre judiciaire vaudois	14

Rapport sur les comptes 2006 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	16
Comptes de fonctionnement	18
Écart entre le budget voté et les comptes	19
Évolution du produit de l'impôt	23
Analyse du bilan au 31 décembre 2005	25
Flux de fonds	29

Lexique, sigles et abréviations	30
---------------------------------	----

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Parmi d'autres dossiers, le Département de la sécurité et de l'environnement a poursuivi, côté sécurité, sa campagne «apaiser la conduite» avec la pause de nouveaux radars sur les autoroutes. Côté environnement, il a notamment présenté le plan d'assainissement de l'air pour la région Lausanne-Morges, élaboré le règlement d'application de la loi sur l'énergie et adopté le plan d'action romand de lutte contre les poussières fines (P-M 10). Il s'est également concentré sur les trois dossiers suivants:

Réalisation de cartes de dangers naturels dans le canton

Répondant aux exigences de la Confédération, le Canton de Vaud a décidé de réaliser d'ici 2011 ses cartes de dangers naturels. Cette réalisation se fera en collaboration entre les communes, le canton et la Confédération avec, comme objectif principal, la prévention des risques qui sera intégrée dans l'aménagement du territoire.

Crues, avalanches, glissements de terrains, chute de pierres: la fréquence de ce type d'événements naturels a augmenté ces dernières années, tout comme les dégâts qu'ils provoquent et les coûts qu'ils engendrent.

Le projet cantonal prévoit une organisation regroupant toutes les communes situées sur un même bassin versant, permettant ainsi d'unifier la réalisation des cartes, tout en réduisant les coûts. Neuf bassins versants présentant des risques particulièrement importants ont été classés en trois régions. Le coût global du projet est estimé à environ 8,2 millions de francs, partagés entre la Confédération, l'ECA, le canton et les communes. L'établissement des cartes permettra une gestion

pluridisciplinaire des dangers naturels, une politique préventive et l'intégration des données dans les plans d'affectation. Le Conseil d'État doit se prononcer sur cet objet, au retour de la consultation, au premier semestre 2007.

Projet d'autonomisation du Service des automobiles et de la navigation

En réponse à une motion du député Jean-Marc Chollet, le Conseil d'État a décidé de soumettre au Grand Conseil un projet d'autonomisation du service des automobiles et de la navigation (SAN) qui serait transformé en un établissement cantonal de droit public.

En adoptant ce projet de loi, le Conseil d'État a estimé que le contrôle technique des véhicules n'était pas une mission prioritaire de l'État. Un statut autonome permettrait à cet Établissement des véhicules et des conducteurs (ECV) de s'adapter de manière plus souple aux développements rapides de l'industrie automobile et de mieux répondre aux besoins de ses clients. Le projet garantit au personnel un statut similaire à celui d'aujourd'hui par une convention collective que le Conseil d'État devra approuver. L'établissement restera sous contrôle de l'État et lui versera le montant de la taxe des véhicules et bateaux. L'ECV ne devra pas faire de bénéfice, ses éventuels gains serviront à baisser les tarifs. Le Grand Conseil en a débattu au premier trimestre 2007.

Rive sud du Lac de Neuchâtel: Les propriétaires devront démolir ou signer un contrat nature

Les Conseils d'État vaudois et fribourgeois ont adopté une politique commune sur l'avenir des chalets de la Rive sud du Lac

de Neuchâtel: les propriétaires devront démolir leur habitation au 31 décembre 2008 ou signer un contrat nature renouvelable chaque 5 ans et assorti de conditions présentant des bénéfices pour l'environnement.

Situés dans les réserves naturelles des Grèves de la Motte sur les communes de Chabrey et de Cudrefin, dans des périmètres soumis à différents inventaires de protection fédéraux et cantonaux, ces 63 chalets devraient être démolis.

Pour surseoir à cette démolition, les propriétaires peuvent signer un contrat nature avec une limitation de sa transmission aux descendants en ligne directe, aux conjoints ou partenaires enregistrés. Le contrat nature, conclu entre l'État et le propriétaire, prévoit notamment une mise en conformité des équipements (eaux usées), la perception de redevances qui seront utilisées pour des mesures d'amélioration des milieux naturels sur la rive sud, des mesures de lutte contre l'érosion ou encore l'accessibilité aux rives. La durée du contrat est limitée à 5 ans et renouvelable si le propriétaire a respecté le contrat; sinon, le chalet devra être démolé, les lieux remis en état aux frais du propriétaire.

Pour le Conseil d'État, cette solution a l'avantage de restituer à terme ce site à la nature.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

L'année 2006 a été marquée par l'avancement de nombreux dossiers dans l'ensemble des services du Département de la formation et de la jeunesse.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, ce sont entre autres les thématiques de la journée de l'écolier, la lecture, ainsi que le changement de la Loi scolaire instaurant les Conseils d'établissement qui ont été développées. Cependant, il convient également de citer l'introduction de «l'Éducation à la citoyenneté» à la grille horaire, ainsi que la prise en charge socio-éducative.

Au niveau du postobligatoire, l'année 2006 a notamment été marquée par une large démarche de promotion des places d'apprentissage, l'ouverture d'une nouvelle école professionnelle, ainsi que la transformation des écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce. Les travaux sur la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle se sont quant à eux poursuivis.

L'enseignement supérieur a vu le regroupement de la HEIG à Yverdon-les-Bains se réaliser, alors que celui de l'ECAL à Renens, dans les anciens locaux de l'usine IRIL, a été adopté. Concernant la HEP, il convient de relever la reconnaissance au niveau suisse des diplômes délivrés par l'institution, alors que les travaux relatifs à l'élaboration de la loi sur la HEP se sont poursuivis. Sur le plan international, la démarche conduite par Michel Rochat, directeur de la Haute École vaudoise, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives quant aux relations internationales de la formation supérieure.

Entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants

La loi sur l'accueil de jour des enfants, adoptée par le Grand Conseil en juin

2006, est entrée en vigueur en septembre. Divers textes réglementaires relatifs à cette loi ont également été adoptés, tandis qu'était constitué le conseil de la Fondation instituée par cette loi, dernier point de sa mise en œuvre. Le Service de protection de la jeunesse s'est par ailleurs également consacré à un programme de promotion de la santé et de la prévention primaire pour la petite enfance, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre définissant les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineurs en danger dans leur développement.

Centenaire du Palais de Rumine

Sur le plan culturel, le DFJ a poursuivi plusieurs travaux législatifs: refonte de la loi sur les activités culturelles et élaboration d'une loi sur l'enseignement non professionnel de la musique. 2006 restera particulièrement marquée par le centenaire du Palais de Rumine, et les manifestations qui se sont déroulées à cette occasion. Ce sont ainsi plus de 14 000 personnes qui ont visité le Palais au cours de la seule journée du 5 novembre.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

La mise en œuvre de la Constitution s'est poursuivie en 2006 avec notamment l'adoption par le Conseil d'État du projet de lois sur les Églises, de celui de réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, avec l'adaptation du dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial.

Le DIRE prépare l'avenir dans différents domaines en mettant notamment sur pied la coordination des importantes réformes judiciaires (programme CODEX 2010), en assurant le suivi de la RPT, en menant à bien le nouveau Plan directeur cantonal. Il anticipe en décidant avec le DINF dès juin 2006 que le service de l'aménagement du territoire sera fusionné en juillet 2007 avec celui des aménagements fonciers. L'État civil s'est réorganisé et modernisé.

En ce qui concerne les communes, 2006 a vu l'application concrète du nouveau dispositif de péréquation intercommunale, les instances de recours validant l'application de la nouvelle loi. Enfin, la situation de l'asile a sensiblement progressé, avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide aux requérants (LARA) et les négociations menées avec les autorités fédérales au sujet des requérants qui avaient été présentés sous l'angle de la circulaire dite «Metzler».

Églises: un projet mené à bien

Le Conseil d'État a adopté en juin un projet de lois sur les Églises et les communautés religieuses. Élaboré pendant trois ans par le Département, en partenariat avec les institutions religieuses reconnues par la Constitution, ce projet a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2007. Il prévoit notamment la possibilité de nouvelles communautés religieuses d'être reconnues par l'État.

Justice

Le Conseil d'État a adopté le projet, conformément à la nouvelle Constitution, de réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. De même, le Gouvernement a transmis au Grand Conseil un projet de loi consacré au droit pénal des mineurs visant à adapter la législation vaudoise aux réformes pénales fédérales.

Afin de coordonner la mise en œuvre d'importantes réformes judiciaires dans le canton, le Conseil d'État a mis en place le programme «CODEX 2010». Celui-ci rassemble les changements découlant de réformes fédérales (loi sur le Tribunal fédéral, nouveau Code fédéral de procédure pénale, Code fédéral de procédure civile, révision du droit de la tutelle) et des réformes cantonales. Le chef du DIRE assure la conduite politique des travaux auxquels sont associés notamment des représentants du DSE et de l'ordre judiciaire.

Préfectures

À l'issue d'une consultation, la loi sur les préfets a été adoptée par le Conseil d'État afin notamment d'adapter le dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial.

Territoire

Le projet de Plan directeur cantonal a été adopté par le Conseil d'État. Sa vocation est de limiter l'étalement urbain, le gaspillage des ressources et de coordonner harmonieusement l'implantation des nouveaux habitants et le développement des infrastructures de transport. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges dont le Canton est partenaire applique les mêmes principes à une échelle plus réduite, plus proche du terrain. Il a progressé grâce à

l'implication des communes partenaires dont témoigne leur engagement dans les schémas directeurs locaux. Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) a préparé sa réorganisation: la décision de le fusionner avec le Service des aménagements fonciers (SAF) pour former au 1^{er} juillet 2007 le Service du développement territorial. L'organisation du futur service peut ainsi se préparer dans la sérénité, en associant les collaborateurs du SAT et du SAF.

État civil

Par souci d'efficacité, le nombre d'offices de l'État civil est passé de 15 à quatre. Ces derniers bénéficient maintenant de l'appui d'un nouveau bureau spécialisé à vocation administrative. Cette réorganisation territoriale s'est réalisée en parallèle avec la simplification et la modernisation des procédures: les commandes d'actes d'État civil et leur paiement en ligne sont depuis février 2006 possibles par internet (à partir du site cantonal www.vd.ch).

Nouvelle péréquation intercommunale

En 2006 s'est appliquée pour la première fois la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales, entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Sa vocation est de mettre en œuvre une solidarité entre communes davantage satisfaisante en fonction de leurs besoins et de leurs ressources financières. Le nouveau mécanisme prend en compte la situation financière effective des communes: ce sont les comptes de l'année considérée qui sont la base du système et non plus une projection des années précédentes. Ce gain en justice et en exactitude a suscité une certaine incertitude pour l'élaboration des budgets communaux, les comptes de l'année considérée n'étant en effet connus

qu'au cours de l'année suivante. Le premier arrêté de classification des communes a fait l'objet de contestations auprès de la Cour Constitutionnelle, puis auprès du Tribunal fédéral qui ont tour à tour validé le dispositif péréquatif.

Asile

La loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) qui constitue désormais la base légale cantonale régissant les relations du Canton avec la Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile (FAREAS) est entrée en vigueur. En 2006, pour la première fois, a été signée une Convention annuelle entre l'État et la FAREAS, qui fixe les prestations que l'État demande à la fondation et les ressources qu'il met à sa disposition.

Le dossier des requérants d'asile déboutés dont la situation dans notre pays n'avait pas été régularisée dans le cadre de la circulaire dite «Metzler» a sensiblement évolué en 2006. En janvier, le Grand Conseil, contre l'avis du Conseil d'État, a voté l'entrée en matière sur le projet de décret dit «Melly». Répondant au souhait exprimé par de nombreux parlementaires, le Conseil d'État a engagé des négociations sur la situation de ces requérants avec le Département fédéral de justice et police (DFJP). À l'issue de ces discussions, le DFJP a accepté d'examiner une nouvelle fois les dossiers de ces personnes. À la fin de l'année, de nombreux cas ont finalement pu être réglés de manière favorable. Au regard de ces résultats, le Conseil d'État recommande de ne pas adopter le décret.

RPT

À travers sa Cellule d'appui à la mise en œuvre de la Constitution, le DIRE a fourni

un important travail de préparation, de suivi et d'analyse des conséquences pour le canton de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) qui doit entrer en vigueur en 2008. Le Conseil d'État peut ainsi rester vigilant sur la manière dont cette réforme sera mise en œuvre.

Affaires extérieures

Sur les scènes fédérale et intercantonale, le canton de Vaud s'est ainsi positionné en pointe sur le dossier RPT. De manière générale, fortement présent et actif dans de nombreuses instances intercantionales, le Canton a vu son influence et sa crédibilité croître à l'échelle suisse, grâce à son redressement financier, mais aussi dans le domaine de l'asile. Le Conseil d'État a par ailleurs soutenu la politique fédérale européenne en défendant le «milliard de la cohésion» en faveur des nouveaux membres de l'Union européenne.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

L'année 2006 a été marquée par une intensification des mesures sociales prises en faveur du pouvoir d'achat des familles vaudoises, de la réinsertion des jeunes adultes en difficulté et de la création de places en établissement médico-social pour les personnes âgées. Dans le domaine de la santé, le projet de révision de la loi sur les Hospices est en cours et un crédit d'ouvrage de 9 millions a été demandé au Grand Conseil pour restructurer les locaux du service de radio-oncologie du CHUV. Une étape importante a été franchie en matière de Convention collective du travail pour le personnel des établissements sanitaires parapublics.

Augmentation du pouvoir d'achat des familles en 2007

Le Département de la santé et de l'action sociale a élaboré et soutenu des mesures favorisant notamment le pouvoir d'achat des familles vaudoises en 2007. L'ensemble de ces actions représente près de 100 millions de francs en faveur des ménages vaudois.

Avec le soutien du Conseil d'État, il est intervenu auprès de la Confédération pour demander une réduction des excédents des réserves des caisses d'assurance-maladie. Les primes des Vaudoises et des Vaudois n'augmenteront ainsi que de 0,7% en moyenne en 2007. Le montant des réserves des caisses passera de 609 millions de francs actuellement à 571 millions en 2007, ce qui correspond à une dissolution de 38 millions d'excédents de réserves.

En complément de cette action, les subsides pour les primes d'assurance-maladie en 2007 ont été augmentés, de manière à soutenir davantage les familles disposant de moyens revenus. La limite

maximum de revenu donnant droit à un subside pour les enfants et les jeunes en formation a été élevée de 45000 francs en 2006 à 65 000 francs en 2007. En 2006 déjà, il avait franchi une première étape en faveur des familles en introduisant un subside minimum pour les enfants et les jeunes en formation à hauteur d'au minimum 50% de la prime. Sur 2006 et 2007, 32 millions supplémentaires seront alloués aux familles.

Pour les allocations familiales, les minima vaudois ont été nettement augmentés entre 2006 et 2007 puisqu'ils sont passés de 160 francs à 180 francs pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus et de 205 à 250 francs pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Au total, 26,8 millions supplémentaires seront ainsi alloués aux familles.

Bilan du Revenu d'insertion (RI)

Le nouveau régime d'aide a fait objet d'un bilan à la fin de 2006. L'établissement d'un cadre légal clair et de règles de contrôle plus précises a permis de sécuriser l'octroi de l'aide. L'accent a été mis sur les mesures d'insertion sociale et professionnelle grâce à la collaboration entre les centres sociaux régionaux (CSR) et les offices régionaux de placement (ORP). Une incitation à conserver une activité professionnelle a été introduite grâce à l'octroi d'une franchise.

Une expérience pilote d'insertion pour les jeunes adultes bénéficiaires du RI (programme FORJAD) a été menée, en collaboration avec le DEC et le DFJ, avec l'objectif d'offrir une formation professionnelle à des jeunes adultes considérés comme «inaptes au placement». En décembre 2006, 114 jeunes étaient inscrits en formation professionnelle.

Par ailleurs, un dispositif cantonal d'enquête a été mis en œuvre donnant suite à une nouvelle disposition légale qui permet à un CSR d'ordonner une enquête lorsqu'il s'estime insuffisamment renseigné sur la situation financière ou personnelle du bénéficiaire.

Préparation de l'entrée en vigueur de la RPT à l'horizon 2008

La nouvelle répartition des tâches implique pour le département, la reprise de la responsabilité entière des prestations collectives financées au titre de la loi sur l'assurance invalidité. Dans cette perspective, le DSAS a mis sur pied une équipe de projet dont la tâche est d'organiser les travaux et d'animer les différents groupes de travail pour définir, avec les partenaires concernés, les conditions dans lesquelles le secteur des institutions et des ateliers pour personnes handicapées va évoluer.

Cette réforme devrait dépasser le cadre des prestations résidentielles et d'occupation du réseau institutionnel et favoriser une réflexion plus large sur la politique à conduire en faveur des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales. Pour cet ambitieux projet, le canton a sollicité la participation des associations qui défendent les intérêts des bénéficiaires de même que celles des fournisseurs de prestations.

Établissements médico-sociaux

Le Grand Conseil a adopté une modification de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES) qui permet de transférer sur les tarifs socio-hôtelières les charges d'entretien et mobilières des EMS assumées jusqu'à pré-

sent par l'État et, partant, de financer les nouveaux EMS dont le canton a besoin. Le Grand Conseil a simultanément adopté 5 décrets portant sur le financement de la construction de 5 nouveaux EMS.

Le Grand Conseil a adopté une autre modification de la LPFES portant d'une part sur le renforcement des moyens de contrôle et d'intervention de l'État dans la gestion des établissements sanitaires et, d'autre part, sur la possibilité pour l'État de verser aux EMS une subvention directe à l'exploitation, afin de couvrir la part du coût des soins non pris en charge par les assureurs-maladie («report soins»), ainsi que des charges exceptionnelles d'exploitation non comprises dans les tarifs.

Gouvernance commune entre la Faculté de biologie et de médecine et le CHUV

Le Conseil d'État a pris acte du rapport intermédiaire concernant les propositions de regroupement du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire et il a confirmé sa volonté de poursuivre ce projet. Il a confié au même groupe de travail la suite des études qui devraient permettre la mise en place du projet au cours de la prochaine législature. Suite au départ à la retraite du directeur général des Hospices-CHUV en juin 2008, le Département de la santé et de l'action sociale est chargé de mettre au concours le poste pour des personnalités ayant de préférence un profil de médecin au bénéfice d'un rang professoral.

Crédit d'ouvrage de 9 millions pour la radio-oncologie du CHUV

Le Conseil d'État a demandé au Grand Conseil un crédit d'ouvrage de

9 055 000 francs pour restructurer les locaux du service de radio-oncologie du CHUV. Les travaux prévus permettront de répondre à l'augmentation considérable de son activité ces dernières années et d'améliorer la prise en charge des patients. Ce service reçoit aujourd'hui environ 1100 patients par an. La radio-oncologie traite des tumeurs cancéreuses par rayons (radiothérapie). De toutes les disciplines de la cancérologie, c'est elle qui traite la plus grande variété de cancers: cancers du sein, du poumon, de la prostate, cancers ORL et digestifs sont les plus fréquemment traités.

Collaboration hospitalière intercantonale VD-FR

Suite aux modifications apportées à la mission de l'Hôpital de Saanen (Berne), en particulier la fermeture de sa maternité, l'hôpital du Pays-d'Enhaut s'est tourné vers l'Hôpital Sud Fribourgeois (Riaz) pour assurer la prise en charge de l'obstétrique et des urgences de chirurgie. Cette collaboration a été scellée par une convention hospitalière signée en juillet 2006 par les cantons de Vaud et de Fribourg. Ainsi les mères du Pays-d'Enhaut peuvent accoucher à l'Hôpital Sud Fribourgeois avec garantie de financement par le canton de Vaud pour la part non couverte par l'assurance obligatoire des soins.

Organisation hospitalière

Les Conseils d'État vaudois et valaisan ont pris acte du rapport concernant les études complémentaires qui confirment que l'option d'un nouveau Centre hospitalier Riviera-Chablais monosite est qualitativement et économiquement la meilleure solution. À ce futur hôpital de soins aigus, prévu sur le site de Rennaz, s'ajouteront

deux centres de suite de traitement avec une antenne médico-chirurgicale, situés respectivement à Vevey (Samaritain) et à Monthey.

Politique en faveur du personnel des établissements sanitaires parapublics

Une étape importante a été franchie en novembre 2006 par les représentants des partenaires du secteur sanitaire subventionné qui sont parvenus à une déclaration d'intention commune sur les principes d'une convention collective de travail. C'est le résultat de trois ans de négociation. La validation de cet accord de principe par les syndicats et les organisations d'employeur est en cours. Si, comme le prévoit la déclaration, une Convention collective de travail (CCT) est signée en 2007, ce sont plus de 15 000 personnes travaillant dans les hôpitaux de la FHV, les EMS et les CMS du canton qui en bénéficieront.

Campagne en faveur du don d'organe

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a lancé une campagne d'information dans le cadre de la Journée nationale du don d'organes, qui a eu lieu le 16 septembre. Quelque 50 000 cartes de donneur Swisstransplant ont été mises à disposition dans toutes les pharmacies vaudoises. Un sondage a montré que 75% de la population vaudoise était favorable au don d'organes en cas de décès, mais que seule une minorité se déclarait clairement comme donneur.

Marquée par une embellie économique, 2006 a vu une baisse du chômage dans tous les districts. Le Département de l'économie n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner cette croissance. Il s'est, en outre, chargé de l'élaboration de la modification de la loi organisant la BCV.

Projet de loi sur l'appui au développement économique

Le Service de l'économie, du logement et du tourisme a travaillé afin que l'embellie économique perdure, notamment par l'élaboration d'un projet de loi sur l'appui au développement économique, l'appui au transfert de technologie, l'internationalisation des entreprises vaudoises, et une politique de valorisation de l'image technologique du canton. L'implantation de nouvelles entreprises s'est concrétisée grâce au travail des acteurs de la promotion ainsi qu'avec les partenaires privés. Le tourisme a notamment bénéficié du financement cantonal de modernisation de remontées mécaniques et d'enneigement artificiel. De même, la construction de logements a été très dynamique, la reprise des investissements ayant été particulièrement forte dans les habitations collectives. La Police du commerce a, pour sa part, procédé à la mise en œuvre de la loi sur l'exercice des activités économiques.

Entrée en vigueur de la loi sur l'emploi

Grâce à cette conjoncture favorable, le taux de chômage a passé de 5,4% au début 2006 à 4,6% à fin 2006. Cette année a en outre été marquée pour le Service de l'emploi par l'entrée en vigueur de la loi sur l'emploi, du Revenu d'Insertion, du Protocole d'extension de la libre

circulation des personnes et l'intensification de la lutte contre le travail illicite.

Autres partenaires incontournables de l'économie vaudoise: l'agriculture et la viticulture. Le durcissement des conditions financières cadres ont conduit l'Office vaudois de cautionnement agricole à investir de manière importante. En ce qui concerne la viticulture, les vigneron de Lavaux ont dû faire face aux séquelles de l'orage de grêle de 2005. Ainsi, dans cette région, la récolte n'a atteint que 5,5 millions de litres, équivalant à une perte de 2,5 millions de litres.

Année de turbulences pour le Service vétérinaire! À côté des tâches habituelles de contrôles, grippe aviaire et chiens dangereux ont largement occupé les collaborateurs. La loi sur la police des chiens a été adoptée par le Grand Conseil en octobre, tandis que le Plan ORCA «Epizooties hautement contagieuses» a fait l'objet d'une révision complète.

Nouvelle cheffe au Bureau de l'égalité

Avec l'arrivée de la nouvelle cheffe du Bureau de l'égalité, Sylvie Durrer, les travaux de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique ont démarré et une association regroupant les femmes cadres de l'administration cantonale s'est créée. Enfin, la halte-garderie La Récré a fusionné avec Mosaïque, nurserie permettant la création de 15 places supplémentaires.

Le Service de l'éducation physique et du sport a promu les activités sportives dans les secteurs scolaire et associatif. Il a participé à la création de la Maison du sport et à l'arrivée de trois nouvelles fédérations internationales.

À relever que la conseillère d'État Jacqueline Maurer-Mayor a pris la décision de ne pas se représenter aux élections cantonales de 2007 et que Pierre Fellay a succédé à Vincent Hort au poste de secrétaire général.

DINF

Département des infrastructures

L'année 2006 a été une année-clé pour les transports publics. Au niveau fédéral, les Chambres ont adopté le fonds d'infrastructures, avec notamment une première tranche de crédit pour des projets dits urgents. Dans notre canton, il s'agit du m2 (120 millions, en plus de 70 millions déjà alloués), de la restructuration du réseau tl à l'horizon 2008 (20 millions) et du développement du RER vaudois (40 millions). En avril, l'Office fédéral des transports et les CFF ont soumis à la concertation leur programme de développement du réseau ferroviaire national à l'horizon 2030. Ce projet a suscité de vives réactions portant surtout sur la revendication d'une 3^e voie CFF entre Genève et Lausanne.

Stratégie de développement des transports publics 2020

Au niveau cantonal, le Conseil d'État a adopté, en septembre, la stratégie de développement des transports publics 2020 et une demande de crédit d'étude de 4,9 millions de francs pour le développement du RER vaudois et la halte de Prilly – Malley.

Dans le domaine de la promotion des mobilités durables, le département a conduit l'opération «carte grise», durant la semaine européenne de la mobilité. Du 19 au 22 septembre, la carte grise de moto ou de voiture valait comme titre de transport. Le laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL a fait un bilan de cette action (www.vd.ch/fr/organisation/services/mobilite).

Dans le secteur des routes, l'assainissement du réseau pour permettre le passage des 40 tonnes a commencé, notamment sur l'axe des Mosses. Le projet de route H144 entre Rennaz et Les Evouettes a connu une

phase concrète avec le choix de quatre projets pour les ouvrages d'art, au terme d'un concours d'architecture. En outre, le transfert de 225 km aux communes s'est achevé en 2006, le Tribunal fédéral ayant débouté les 24 communes qui s'y opposaient.

Rénovation de bâtiments

Deux importants chantiers de rénovation ont été inaugurés en 2006: la restauration de l'église de Grandson et la réaffectation de l'ancienne École de chimie pour l'École supérieure de la santé (place du Château, Lausanne). Le centre d'entretien des routes nationales de Bursins a reçu une nouvelle distinction: après la distinction «eco-bau» en septembre 2005, la reconstruction de ce centre a reçu le nouveau label MINERGIE-ECO®, récompensant la faible consommation en énergie et le mode de construction sain et écologique.

Un sanctuaire celtique découvert

Canton au riche patrimoine archéologique et historique, le Pays de Vaud a pu se réjouir, en 2006, de la découverte exceptionnelle d'un sanctuaire celtique sur la colline du Mormont (communes de la Sarraz et d'Éclépens) et du succès des Journées européennes du patrimoine dans notre canton; en 2006, ces journées placées sous le thème des «jardins, cultures et poésie» ont attiré 22 800 visiteurs.

Le Grand Conseil a adopté deux crédits cadres pour les améliorations foncières de 25 millions de francs chacun, permettant de soutenir le secteur agricole dans ses nécessaires restructurations et de maintenir des espaces ruraux vivants et de qualité.

En réponse à la motion du député van Singer, le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil, qui l'a suivi, d'interdire

la publicité pour le tabac et l'alcool par voie d'affichage sur le domaine public et le domaine privé visible du domaine public.

Indicateurs pour le développement durable

Pionnier en la matière, le Conseil d'État a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton qui couvrent les dimensions sociale, économique et environnementale. Ils permettent de savoir dans quelle mesure le canton de Vaud se trouve ou non sur la voie du développement durable et d'élaborer l'Agenda 21 cantonal, promis dans le programme de législature.

Dans le domaine de l'informatique, le canton poursuit sa politique de promotion des logiciels libres et sa stratégie de collaboration avec d'autres administrations publiques.

Enfin le Département des infrastructures a poursuivi sa réorganisation qui touche la plupart de ses services: décision de regrouper, le 1^{er} juillet 2007, les Services de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF) pour former un Service du développement territorial (SDT); rattachement du Service de l'information du territoire, devenu Office de l'information sur le territoire (OIT), au Secrétariat général; poursuite de la réflexion sur le fonctionnement du Service des routes, «SR 05» et adoption d'une nouvelle organisation pour l'entretien routier; création de la Direction des systèmes d'information (DSI) et regroupement partiel des collaborateurs de l'informatique cantonale à l'avenue Recordon; création du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et régularisation des auxiliaires dans le secteur du nettoyage.

L'année de présidence au Conseil d'État du chef du Département des finances Pascal Broulis est aussi celle qui confirme le retour à l'équilibre financier du canton. L'annonce en mars des comptes excédentaires de l'exercice 2005, suivie de la présentation en septembre d'un budget 2007 dans les chiffres noirs, mettent fin à seize années de déficits chroniques. Atteint un an plus tôt que prévu, l'équilibre des finances tient d'une part à la maîtrise rigoureuse des charges et aux mesures d'assainissement des autorités, et d'autre part aux effets d'une conjoncture économique favorable.

Année préélectorale, 2006 est encore celle du bilan de la législature, que présentent en octobre le président du Conseil d'État et le chancelier Vincent Grandjean. Il ressort que plus de la moitié des actions inscrites au Programme de législature ont été entièrement réalisées, et que certains projets ont été réduits ou reportés pour respecter les limites des ressources disponibles. En qualité de chef du DFIN, Pascal Broulis présente simultanément la planification financière actualisée, qui prévoit des excédents financiers jusqu'en 2009 avant un retour aux chiffres rouges en 2010.

Cour des comptes et protection des données

Après les lois sur les finances, sur les subventions et sur les participations qui entrent toutes trois en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le Département des finances poursuit ses chantiers législatifs. Dirigé officiellement depuis le 1^{er} janvier par son secrétaire général adjoint Giancarlo Ombelli, le Secrétariat général du DFIN finalise le projet de loi sur la Cour des comptes, qui est adopté en avril par le Conseil d'État et

en novembre par le Grand Conseil. Prévue par la nouvelle Constitution vaudoise, cette institution conduira sa mission de vérification de l'utilisation des fonds publics en complémentarité avec le Contrôle cantonal des finances.

Le Secrétariat général du département est chargé aussi d'élaborer le projet de loi sur la protection des données, qu'il met en consultation à la fin août 2006. Cette nouvelle loi, qui s'inscrit également dans le cadre de la Constitution vaudoise, a pour objectif de préserver les personnes contre l'utilisation abusive des données qui les concernent. Elle s'étend au domaine sensible de la vidéosurveillance et instaure un préposé à la protection des données et à l'information. Moyennant quelques adaptations, le projet final sera adopté par le Conseil d'État en janvier 2007.

Enfin, dans la mise en œuvre de la loi sur les subventions, le Secrétariat général édicte un règlement d'application que valide en novembre le Gouvernement, parachevant ainsi l'édifice législatif relatif à la gestion des finances publiques érigé durant la législature.

Assainissement financier, suite et fin

Fortement sollicité lui aussi, le Service d'analyse et de gestion financières a été associé étroitement à tous les programmes d'assainissement qui se sont succédés depuis 2004. Présenté au début juillet 2006, le dernier en date est le second volet de la démarche DEFI, qui apporte aux finances du canton un assainissement supplémentaire de 60 millions de francs par année dès 2007. Alors qu'un an plus tôt la plupart des mesures de la première phase DEFI étaient de nature financière, la moitié des mesures de cette ultime étape

concerne les prestations et la simplification des structures et processus administratifs.

L'activité comptable et de trésorerie du SAGEFI n'est pas en reste. Comme les comptes 2005, les résultats de l'exercice 2006 arrêtés par le Conseil d'État à fin mars 2007 seront positifs. Au bilan de l'État, la dette nette au 31 décembre 2006 s'élève à 5,87 milliards de francs, soit un montant similaire à celui de 1998. Après avoir atteint un sommet de 8,76 milliards en février 2004, la dette du canton a été ainsi réduite de près de trois milliards en trois ans. L'agence de notation financière Standard & Poor's crédite l'État de ses efforts en juin, rehaussant son rating à «A+», non sans relever que la dette du canton reste élevée en comparaison suisse et européenne.

Présenté par le Gouvernement en septembre et voté en décembre au Parlement, le projet de budget 2007 aboutit pour sa part à un excédent de revenus de 11 millions de francs. Intégrant les effets financiers de toutes les mesures DEFI, il prévoit en outre des améliorations en faveur des crèches et des allocations familiales ainsi qu'un allègement de l'effort demandé au personnel de l'État. Avec une progression globale des dépenses inférieure à 1%, le Conseil d'État maintient cependant sa politique de rigueur budgétaire.

Nouveau système salarial: prémices

Année de transition et de consolidation des projets pour le Service du personnel de l'État, qui prépare activement en 2006 les négociations entre le Conseil d'État et les partenaires sociaux, afin de doter l'ensemble de l'administration cantonale en 2008 d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des

fonctions (SYSREM). En plus de l'organisation de ces négociations à venir, le service est chargé de constituer le répertoire des emplois et métiers, de produire la nouvelle grille des fonctions, d'élaborer les différentes options du futur système salarial et d'en simuler les effets financiers.

Au plan politique, le Conseil d'État annonce en avril qu'il est disposé à engager des moyens supplémentaires pour revaloriser les salaires de la fonction publique. Dans l'immédiat, le Gouvernement décide d'intégrer les nettoyeurs auxiliaires au personnel régulier de l'État dès le 1^{er} septembre 2006. À cette occasion, le salaire d'environ 540 collaborateurs est réévalué conformément à la décision du Tribunal cantonal, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Nuit des impôts et registre des contribuables

Transition aussi du côté de l'Administration cantonale des impôts, qui poursuit en 2006 sa modernisation et son rapprochement avec les contribuables. L'événement de l'année est sans conteste la «Nuit des impôts» qui se déroule le 16 février. Pour la première fois, 21 offices d'impôt reçoivent simultanément le public en soirée, offrant à chacun l'occasion de poser des questions et de se renseigner sur sa situation personnelle. Largement médiatisée, cette opération permet au final un contact direct avec 1500 contribuables.

De son côté, le «Club des 100», qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, assiste le 25 septembre à Glion à un exposé du Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz portant sur les différents projets fiscaux fédéraux et les avancées liées à la fiscalité des entreprises. Enfin, le logiciel VaudTax

d'aide à la déclaration d'impôt rencontre un succès toujours croissant: 60% des déclarations sont établies désormais avec un outil électronique, ce qui représente 200 000 contribuables.

Dans le cadre de l'harmonisation fédérale des registres, l'ACI a mis en place avec le concours des bureaux communaux du contrôle des habitants une base de données cantonale permettant d'intégrer toutes les arrivées, départs ou changements d'état civil dans un registre unique des contribuables. Dernière nouveauté, les contribuables reçoivent en novembre 12 acomptes pour l'année 2007, premier pas vers une mensualisation intégrale des impôts qui doit aboutir dans quelques années à la perception à la source sur une base volontaire du contribuable.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

D'une manière générale, les tribunaux, les juges d'instruction du canton et le Tribunal cantonal ont vu le nombre d'affaires qui leur ont été soumises diminuer très légèrement ou se stabiliser au niveau élevé atteint les années précédentes. Le traitement des dossiers croît toutefois en complexité, notamment en raison de la multiplication des interventions des parties. Le temps qui peut être consacré à chaque opération diminue d'autant et le justiciable peut ainsi avoir le sentiment justifié d'être moins bien entendu.

Dans certains secteurs, les effectifs de l'ordre judiciaire ont cependant été un peu augmentés et des effets devraient se faire sentir en 2007, notamment au Tribunal des baux et au Tribunal des mineurs.

Durant toute l'année 2006, les justices de paix ont persisté dans leur effort particulier pour redresser des situations parfois critiques constatées au moment de leur réforme. Sauf deux cas particuliers, elles y sont parvenues. Au vu du volume général des affaires, cette mise à flot et sa consolidation ne pourront toutefois être assurées qu'au bénéfice du maintien dans le temps des renforts pour l'heure provisoirement accordés. Il faut souligner que les prononcés instituant ou levant des mesures tutélaires ont fortement augmenté.

À fin 2006, on peut faire le constat que la réforme des justices de paix a déjà apporté une partie des avantages que l'on attendait d'elle en termes de professionnalisation, de rationalisation et d'unification des pratiques; il est par ailleurs réjouissant de relever que, contrairement à ce qui a parfois été affirmé, leur coût de fonctionnement est resté en deçà des prévisions.

Les offices judiciaires

Les offices des poursuites et des faillites ont vu, une fois de plus, leur charge augmenter en 2006, tant en ce qui concerne le nombre des poursuites que celui des faillites. Ils font face, mais des tensions avec les débiteurs et les créanciers sont davantage perceptibles en raison notamment d'un état d'esprit général des usagers de plus en plus vindicatif. Les offices des poursuites et des faillites devront être restructurés et réorganisés pour répondre en particulier aux nouvelles répartitions territoriales engendrées par le redécoupage des districts du canton; ils devraient d'ici là bénéficier d'un outil informatique moderne.

L'Office du tuteur général reste excessivement chargé parce qu'il ne traite que des cas lourds qui ne peuvent être confiés à des tuteurs ou curateurs privés. Cet office éprouve en première ligne les effets d'une dégradation croissante de la situation d'une partie défavorisée de la population.

Le Registre du commerce a vu ses tâches légèrement augmenter aussi; son fonctionnement répond pleinement aux attentes du public.

2006 au Tribunal administratif (TA)

Généralités

Le Tribunal administratif a fonctionné en 2006 avec l'effectif renforcé prévu par le décret adopté le 20 septembre 2005 par le Grand Conseil, à savoir huit juges à plein-temps, trois juges suppléantes à 70%, deux juges suppléants à 50% et un juge ad hoc à 100% (12,1 postes en équivalent temps plein). Toutefois, le poste de juge à plein-temps laissé libre par le départ de M. Jean-Claude de Haller au 31 décembre 2005 est resté vacant jusqu'à l'entrée en fonction de M. Pascal Langone le 1^{er} mars 2006. M. Xavier Michellod, juge ad hoc, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2006. Le renfort en personnel représente 3,6 greffiers et 1,4 secrétaire.

Activité

L'année 2006 a permis de diminuer le stock de dossiers dans une mesure importante. Surtout, le nombre de dossiers ayant dépassé le délai d'une année de l'art. 57 LJPA a été ramené à 162 (il était de 511 à fin 2004 et de 410 à fin 2005). Ce stock-là, qui comporte une part de dossiers suspendus, s'est en outre rajeuni. En effet, sur les 511 dossiers qui avaient plus d'une année à fin 2004, 482 sont liquidés au 31 décembre 2006. Parmi les 162 dossiers de plus d'une année au 31 décembre 2006, 112 ont été enregistrés en 2005.

C'est le lieu de souligner qu'il subsistera toujours un certain reliquat de dossiers de plus d'un an, cette durée étant insuffisante pour mener à chef les dossiers les plus complexes.

Nécessité des renforts

Les renforts accordés à fin 2005 sont encore nécessaires en 2007 voire au-delà. Ils doivent permettre d'achever le rattrapage du retard et de raccourcir la durée des procédures là où c'est encore possible. L'augmentation du nombre des recours en matière de construction et de police des étrangers laisse présager une augmentation de la charge de travail malgré la baisse dans certaines autres matières. On signalera au passage que la baisse apparente du contentieux de la chambre fiscale est due au fait que l'afflux exceptionnel de 2005 (plus d'une centaine de recours en matière d'exonération de la taxe véhicule des invalides) ne s'est pas reproduit en 2006.

Le Tribunal administratif est préoccupé par la situation qui sera la sienne en 2008 si les renforts sont supprimés. Durant cette année charnière où la réunion avec le Tribunal cantonal ne sera pas encore réalisée géographiquement, une nouvelle accumulation de retards compromettrait le fonctionnement de la juridiction administrative à la veille de l'augmentation du nombre des recours imputable aux nouvelles exigences du droit fédéral, qui obligera les cantons dès 2009 à ouvrir un recours judiciaire contre la quasi-totalité des décisions de l'administration.

Organisation interne

Signalons encore que le tribunal a modifié son règlement organique (FAO du 19 décembre 2006) pour assurer aux juges suppléants une situation identique à celle des juges à plein-temps. Il a procédé également à une modification partielle de la répartition des juges dans les chambres de manière à constituer quatre

sections pouvant préfigurer celles de la future Chambre de droit administratif et public (CDAP).

Autres informations:
<http://www.ta.vd.ch/rapport.html>

Rapport sur les comptes 2006

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2006 sont les suivants:

	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Charges totales (en mios)	6581	6362	6240	6123	5803	5660	5377
Revenus totaux	6848	6408	6096	5738	5577	5504	4958
Résultat	267	46	-144	-385	-226	-156	-419
Revenus d'impôts	4248	3908	3694	2929	3002	3016	2720
Charges d'intérêts	231	260	293	278	274	311	327
- en pour-cent des charges totales	3,5%	4,1%	4,7%	4,5%	4,7%	5,5%	6%
- en pour-cent des revenus d'impôts	5,4%	6,7%	7,9%	9,5%	9,1%	10,3%	12,0%
Amortissement du patrimoine administratif	285	340	219	223	214	214	212
- degré d'autofinancement	438,7%	240,6%	40,2%	-80,8%	-5,5%	28%	-124,4%
Dette	6013	6968	8649	8306	6858	6554	6440
Variation de la dette	-955	-1681	342	1448	304	114	95
Placement	134	0	0	0	0	0	0
Endettement (dette nette)	5879	6968	8649	8307	6859	6555	6440
Découvert au bilan	2430	2875	4013	4196	4243	3343	3207

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	6 355 482 400	6 296 032 900	-59 449 500
Comptes	6 580 826 876	6 848 052 252	267 225 376
Différence budget total / comptes	225 344 476	552 019 352	326 674 876
en % du budget total	3,5%	8,8%	-549,5%

Résultat du compte de fonctionnement

Le Conseil d'Etat arrête les comptes de fonctionnement de l'exercice 2006 avec un excédent de revenus de 267,2 millions. Ce résultat s'explique par des revenus supérieurs au budget de 552 millions (+ 8,8%), qui proviennent essentiellement des recettes fiscales. L'augmentation des charges par rapport au budget de 225,3 millions (+ 3,5%) est due principalement à l'amortissement du découvert (140 millions), des routes nationales (72 millions) et du changement de méthode d'évaluation des correctifs d'actifs sur débiteurs fiscaux (66 millions).

En comparaison avec les comptes de l'année 2005, l'évolution du compte de fonctionnement 2006 présente une croissance des

charges de 218,7 millions (+ 3,4%), principalement en fonction des raisons évoquées ci-dessus. Les revenus sont supérieurs de 439,6 millions (+ 6,9%) notamment en raison de la progression des recettes fiscales.

Résultat 2006

Outre le résultat positif du compte de fonctionnement de 267,2 millions, il convient de prendre en considération le résultat du compte Pertes et Profits qui enregistre un profit exceptionnel de 38,3 millions, notamment en raison de l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (23 millions). Au total, le résultat global de l'exercice 2006 se solde donc par un profit net de 305,6 millions.

Profit net de l'exercice

(en francs)

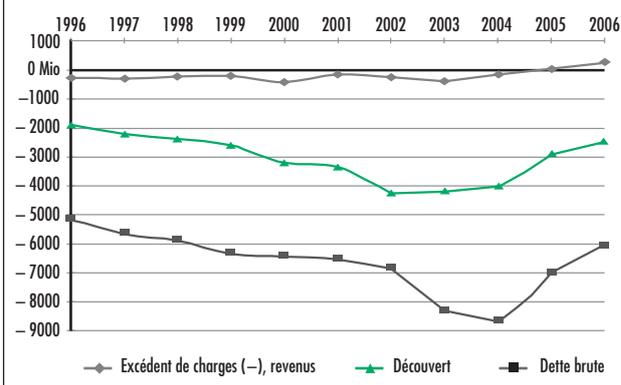
	2006
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	267 225 376
Résultat du compte de Pertes et Profits	38 344 274
Profit net de l'exercice	305 569 650

Le Conseil d'Etat tire des comptes 2006 les constats suivants:

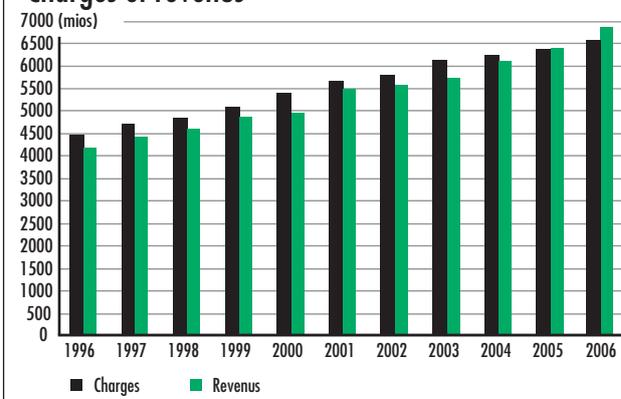
- Les comptes de l'Etat se soldent par un excédent de revenu de 267,2 millions. Ce résultat positif, le deuxième consécutif depuis 1989, a pu être atteint grâce à des charges maîtrisées, légèrement inférieures de 52 millions (-0,6%) au budget, exclusion faite des écritures de bouclage d'un montant total de 278 millions et dont les effets ne figuraient pas au budget. Cette maîtrise des charges s'inscrit dans le programme conduit par le Conseil d'Etat. La masse salariale a confirmé sa stabilisation et les crédits supplémentaires accordés en cours d'année ont été encore réduits.
- La croissance des revenus de 6,9% par rapport à l'exercice 2005 provient des recettes fiscales, qui surpassent de 414,3 millions ou 10,8% la prévision budgétaire. Ces écarts s'expliquent principalement par la conjoncture économique exceptionnelle en 2006, qui s'est traduite entre autres par une augmentation de 146 millions des impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises.
- La surchauffe du marché immobilier s'est poursuivie, entraînant des recettes fiscales supérieures de 50 millions aux montants budgétisés. Enfin, les recettes ont profité de l'effet de décalage lié à la stabilisation en cours du système postnumerando. Le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'a progressé que de 2,8% en 2006, suivant exactement la croissance du PIB.
- En outre, le résultat net des comptes de l'Etat est amélioré par le profit exceptionnel de 38,3 millions du compte Pertes et Profits provenant essentiellement de l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (23 millions). Ce bonus porte ainsi le résultat 2006 à un profit net de 305,6 millions qui, avec l'amortissement du découvert de 140 millions, permet de porter le montant du découvert à 2429,5 millions au 31.12.2006 contre 2875,1 millions une année auparavant.
- Au 31.12.2006, le montant de la dette brute s'élevait à 6012,8 millions contre 6967,9 millions au 31.12.2005. Après déduction de 134 millions de placements, la dette nette passe sous la barre des 6 milliards à 5878,8 millions. La réduction de la dette s'explique principalement par le remboursement de la deuxième tranche des bons de participations BCV (400 millions) ainsi que par le résultat positif des comptes 2006.
- L'exercice dégage un degré d'autofinancement de 438,7%, ce qui permet à l'Etat de couvrir ses dépenses d'investissements ainsi que les dépenses de son ménage courant.

Compte tenu du résultat 2006, les dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) sont respectées, les revenus couvrant les charges avant amortissement. En conclusion, le Conseil d'Etat est conscient que ce résultat exceptionnel provient de la conjugaison de la rigueur budgétaire et de la bonne conjoncture économique. L'autorité politique, ayant peu de prise sur la conjoncture, a le devoir d'agir sur la maîtrise des dépenses et la défense des recettes.

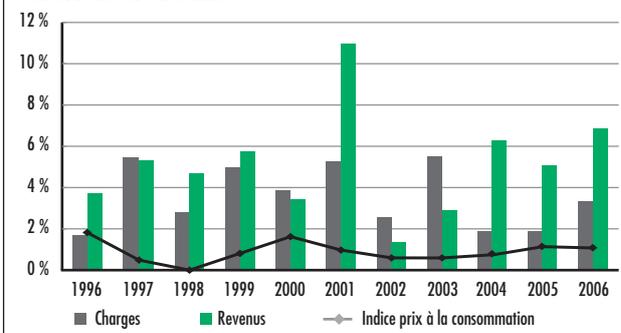
Evolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



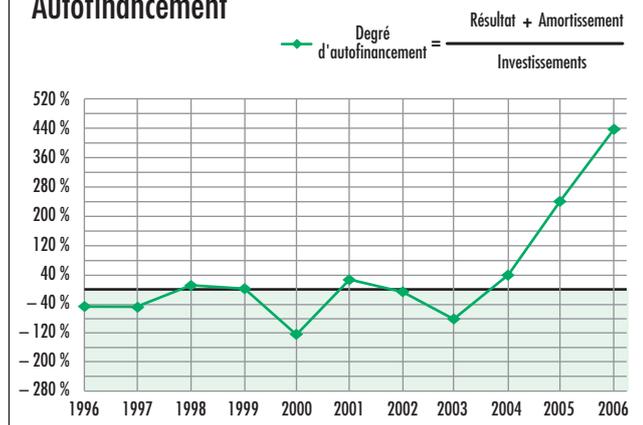
Charges et revenus



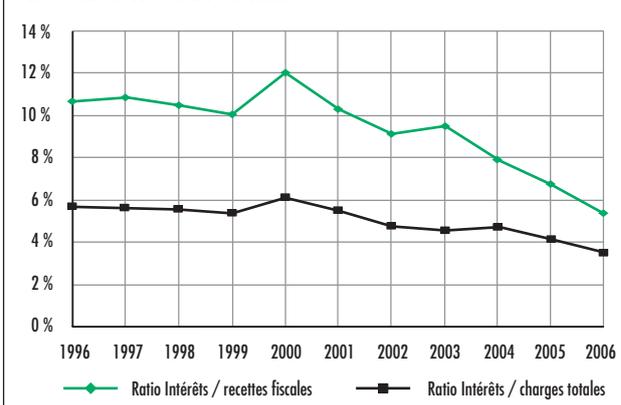
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2006

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «charges et revenus par nature».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	1 940 139 000	1 898 416 588	- 41 722 412	- 2,2%
31 Biens, services et marchandises	402 409 300	382 499 298	- 19 910 002	- 4,9%
32 Intérêts passifs	260 558 000	230 788 226	- 29 769 774	- 11,4%
33 Amortissements	276 307 200	588 225 820	311 918 620	112,9%
34 Parts et contributions	77 100 000	86 591 419	9 491 419	12,3%
35 Part. et subv. à coll. publiques	456 175 700	458 206 868	2 031 168	0,4%
36 Aides, subv. à instit. privées	2 544 900 300	2 539 436 460	- 5 463 840	- 0,2%
37 Subventions redistribuées	367 235 800	363 686 198	- 3 549 602	- 1,0%
38 Attributions aux fonds	13 685 300	15 921 397	2 236 097	16,3%
39 Imputations internes	16 971 800	17 054 602	82 802	0,5%
Total	6 355 482 400	6 580 826 875	225 344 475	3,5%

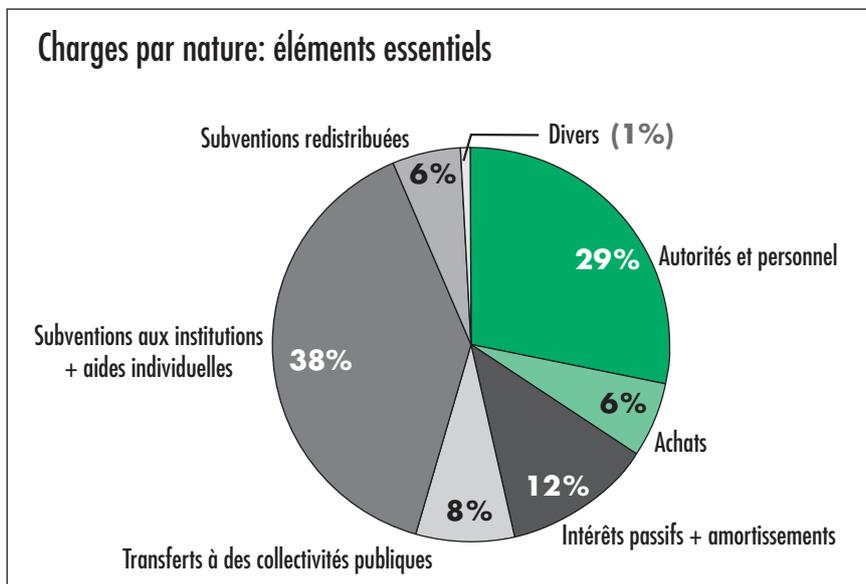
Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	3 833 970 000	4 248 295 887	414 325 887	10,8%
41 Patentes et concessions	16 004 000	16 370 843	366 843	2,3%
42 Revenus du patrimoine	226 267 700	236 640 858	10 373 158	4,6%
43 Taxes, émoluments et ventes	339 806 400	381 960 483	42 154 083	12,4%
44 Parts à des recettes fédérales	384 580 600	468 040 465	83 459 865	21,7%
45 Part., remb. de coll. publiques	817 282 400	801 415 542	- 15 866 858	- 1,9%
46 Autres contributions	288 180 200	309 910 913	21 730 713	7,5%
47 Subventions à redistribuer	367 235 800	363 686 198	- 3 549 602	- 1,0%
48 Prélèvements sur les fonds	5 734 000	4 676 461	- 1 057 539	- 18,4%
49 Imputations internes	16 971 800	17 054 602	82 802	0,5%
Total	6 296 032 900	6 848 052 252	552 019 352	8,8%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature



Groupe 30

Autorités et personnel

- 41,7 millions de francs, soit - 2,2%

L'écart favorable de 41,7 millions s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, latences d'engagement). La mesure des «300 postes» (10,7 millions) est comprise dans cette non-dépense.

Les principales variations de l'écart constaté se trouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 / - 17 millions / - 2,36%) et les traitements du personnel enseignant (groupe 302 / - 7,3 millions / - 0,84%). Le solde des variations se trouve dans les différents comptes de charges sociales, étroitement liés à ces deux grandes catégories.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

- 19,9 millions de francs, soit - 4,9%

L'écart favorable constaté provient de retard pris dans la mise en œuvre de certains projets ou de renonciation à ceux-ci.

Groupe 32

Intérêts passifs

- 29,8 millions de francs, soit - 11,4%

En 2006, la dette brute a baissé de 6968 millions à 6013 millions. La diminu-

tion du service de la dette par rapport au budget 2006 s'explique principalement par les éléments suivants:

- Intérêts des emprunts à court terme (- 10,7 millions). Le volume d'emprunt à court terme a été inférieur aux besoins budgétisés. Le remboursement par la BCV de la 2^e tranche des bons de participations (400 millions) ainsi que l'excédent de revenu du compte de fonctionnement expliquent en grande partie la diminution de volume et de la charge d'intérêts y relative. Cet effet est conjugué également avec un taux moyen du court terme nettement inférieur (1,36% contre 2,5%) à l'hypothèse budgétaire.
- Intérêts des emprunts publics (- 10 millions). Le budget prévoyait le recours à l'emprunt public. Vu la diminution de la dette, aucun emprunt public n'a été contracté.
- Frais d'émission d'emprunts (- 11,7 millions). Cet écart provient du fait qu'aucun nouvel emprunt long terme n'a été conclu.
- Intérêts rémunérateurs sur impôts (+ 3,5 millions). A la suite du passage au postnumerando, la rémunération d'intérêts sur impôts a été supérieure de 3,5 millions à l'hypothèse budgétaire.

Groupe 33

Amortissements

+ 311,9 millions de francs, soit + 112,9%

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique notamment par la

comptabilisation d'un amortissement complémentaire de 71,9 millions dans le domaine du génie civil, en raison de la reprise des routes nationales par la Confédération en 2008. Le solde résiduel de l'investissement du bâtiment Perregaux a été amorti pour 1,8 million conformément aux principes définis à l'article 51 LFin, qui précise notamment que les actifs figurent au compte de bilan au maximum pour leur prix d'achat ou de revient, compte tenu des amortissements ainsi que des réévaluations commandées par les circonstances.

Les débiteurs ACI ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation par un cabinet d'audit indépendant, et une nouvelle approche par risque débiteur des personnes physiques et des personnes morales a pu ainsi être arrêtée. Il s'en est suivi la comptabilisation d'une charge supplémentaire de 65,7 millions par rapport au budget, soit au total 114,2 millions à charge de l'exercice pour porter le correctif d'actif sur créances fiscales à 187,9 millions. Les notes de frais pénales ouvertes ont fait l'objet d'une évaluation et, par décision du Conseil d'Etat du 31 janvier 2007, 15,9 millions ont été enregistrés à charge de l'exercice pour constituer un correctif d'actif.

S'agissant des écritures comptabilisées en cours d'exercice, il faut relever un dépassement concernant l'abandon comptable des créances liées aux notes de frais pénales (+ 3,3 millions), des créances liées aux pensions alimentaires (+ 6,5 millions) et des remises fiscales (+ 7,2 millions).

Enfin, sur décision du Conseil d'Etat, l'amortissement du découvert de 140 millions a été comptabilisé à charge des comptes 2006.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 9,5 millions de francs, soit + 12,3%

Le dépassement constaté provient principalement des diverses variations suivantes de ce groupe:

- l'augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (+ 8,6 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans les revenus (+ 20,2 millions);
- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues. L'augmentation versée aux communes est directement proportionnelle à l'augmentation de cette quote-part (+ 5,3 millions).
- la quote-part cantonale pour la participation du canton à la péréquation financière intercantonale de l'IFD (4,4 millions).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

+ 2,0 millions de francs, soit + 0,4%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique tout d'abord par des retards dans la bascule des contrats liés à EtaCom dans le groupe autorité et personnel (+ 3,3 millions). Il s'agit plus particulièrement de la participation pour les classes de raccordement, pour les bibliothèques faisant l'objet d'un contrat ainsi que pour les dépositaires de fournitures scolaires. Des dépenses supplémentaires ont été engagées en lien avec le flux des Vaudois étudiant dans d'autres cantons, et dont le financement est réglé par le biais d'accords de formation intercantonaux (+ 4,5 millions).

Des dépenses inférieures aux prévisions ont été constatées pour les demandes de financement des communes et des entreprises de corrections fluviales (- 1,5 million), pour les frais liés à la scolarisation des enfants de requérants d'asile (- 0,6 million), pour la participation des cantons aux coûts du Service de l'emploi (- 0,8 million) et pour la participation à des dépenses liées au trafic et à l'énergie (- 0,7 million).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

- 5,4 millions de francs, soit - 0,2%

Le faible écart constaté par rapport au budget s'explique par diverses variations tant à la hausse qu'à la baisse, dont les principales sont répertoriées ci-après:

Effets à la hausse:

- l'accroissement des dépenses du Revenu d'insertion (RI) (+ 19,8 millions) s'explique par la baisse des remboursements de l'assurance-invalidité et la suppression d'indemnités de l'assurance-chômage;
- l'augmentation de la subvention FAREAS ainsi que les autres contributions liées à l'asile (+ 7 millions) en raison d'un plus grand nombre de personnes assistées que prévu;
- enfin, on relève la croissance du coût du contentieux des subsidiés à l'aide sociale (+ 3,6 millions) du coût des hospitalisations extracantonales et de l'adaptation du financement CVHo (+ 2,4 millions)

Effets à la baisse:

- la diminution des prestations complémentaires AVS (- 6,3 millions) due au nombre de lits en EMS inférieur à celui prévu, en raison du report de différents projets de construction;
- la diminution de la charge d'intérêt du service de la dette des EMS (- 2,8 millions), le changement de comptabilisation d'une participation de la Loterie romande (- 2 millions) ainsi que le coût de la chaîne des urgences inférieures aux prévisions (- 3,2 millions) ont contribué à limiter l'écart constaté;
- la décade du chômage observée en 2006 a conduit à une diminution des frais des ORP-LMMT-OCT de 5,6 millions ainsi qu'à une diminution des coûts des mesures RI et de la participation aux 120 jours d'indemnités chômage complémentaires (- 5,9 millions);
- enfin, les indemnités d'exploitation versées en faveur des transports publics (- 5,9 millions) et les subventions versées en matière d'aide au logement (- 1,6 million) et de promotion économique (- 1,3 million) ont été inférieures aux prévisions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

- 3,5 millions de francs, soit - 1,0%

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus du groupe 47. Dès lors,

les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, l'écart constaté (- 3,5 millions) provient de dépenses à subventionner à la suite de faiblesse des investissements réalisés en matière de travaux d'économie hydraulique (- 2,8 millions), ainsi que des subventions redistribuées à l'agriculture dont les paiements directs sont inférieurs au budget en raison d'une réduction de la surface agricole (- 2,2 millions).

Dans le même temps, il est à relever une augmentation des recettes liées aux accords intercantonaux universitaires (+ 2,5 millions) ainsi qu'à la loi sur les universités (+ 0,9 million).

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 2,2 million de francs, soit + 16,3%

L'écart principal provient de l'attribution au nouveau fonds pour l'énergie créé en 2006.

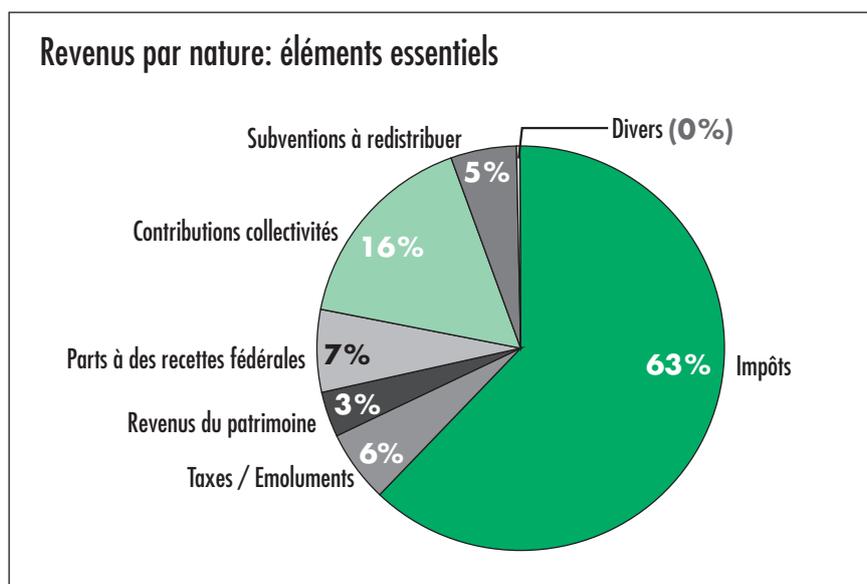
Groupe 39

Imputations internes

+ 0,1 million de francs, soit + 0,5%

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaire particulier.

3.2. Évolution des revenus par nature



Groupe 40

Impôts

+ 414,3 millions de francs, soit + 10,8%

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs au budget de 414,3 millions ce qui, sur plus de 3,8 milliards de recettes, représente une augmentation de 10,8%. Cet écart est composé notamment d'un réalisé supérieur au budget pour les impôts sur le revenu et la fortune (+ 130,8 millions) et pour l'impôt sur le bénéfice (+ 137,8 millions) ainsi que pour l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (+ 49,5 millions). Le détail des recettes fiscales est présenté dans le chapitre 4 «Evolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 0,4 million de francs, soit + 2,3%

Les comptes sont légèrement supérieurs au budget en raison de l'exploitation d'une nouvelle concession octroyée à des entreprises d'extraction de gravier.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 10,4 millions de francs, soit + 4,6%

L'écart favorable provient des intérêts de retard pour les acomptes et notifications d'impôts (+ 7 millions). Il faut également relever que l'augmentation de 4.- à 4.50 des dividendes par action BCV et de 12.- à 15.- des dividendes par action CVE ont généré un revenu supplémentaire de 3,8 millions. Le remboursement de la 2^e tranche des bons de participation par la BCV implique une diminution du

produit des dividendes prioritaires de 5,4 millions.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 42,2 millions de francs, soit + 12,4%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par une multitude de variations tant à la hausse qu'à la baisse, dont les principales sont répertoriées ci-après:

Effets à la hausse:

- la participation au résultat 2005 de la convention hospitalière a permis de reconnaître une recette supplémentaire de 11,7 millions par rapport au budget;
- les produits liés aux taxes véhicules (+ 10,1 millions), plus précisément les taxes d'immatriculation, et au nombre de véhicules expertisés (+ 2,2 millions), les frais facturés aux clients suite à des rappels, les sommations de paiement et retraits de permis (+ 3,3 millions), l'augmentation des prestations de la division administrative et les examens de conduite (+ 1,8 million) ainsi que l'évolution positive de la part cantonale à la RPLP induite par un accroissement des kilomètres parcourus par les camions (+ 2,8 millions);
- l'augmentation de 5,5 millions de revenus administratifs dont 4 millions supplémentaires de recettes en provenance des Registres fonciers et 1,4 million de revenus des amendes à l'ACI;
- le volume d'affaires en hausse dans les Offices de poursuites et faillites et au Registre du commerce (+ 3,1 millions) ainsi que les émoluments des Justices

de paix dus au rattrapage de dossiers (+ 3,3 millions);

- l'augmentation de facturation des frais d'assistance judiciaire en relation avec la croissance du nombre de dossiers (+ 2 millions), la hausse du secteur recouvrement des créances compensatrices (+ 1 million) et des émoluments pour la délivrance de documents d'identité (+ 2 millions);
- l'attribution au fonds induite par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie a trouvé son pendant, pour la part cantonale, dans ce groupe de comptes (+ 3,2 millions);
- un accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants constaté en 2006 engendre une augmentation des taxes et autres produits d'écolage de 2,3 millions.

Effets à la baisse:

- la mesure «300 postes» enregistrée dans ce groupe lors de l'élaboration du budget présente un écart technique avec les comptes de - 10,7 millions;
- la diminution du nombre de détenus non vaudois dans les prisons vaudoises (- 1,4 million) et des produits des amendes et séquestres à la suite de la mise en place retardée des nouveaux radars (- 4,1 millions);
- les effets conjugués du rabais écologique accordé aux véhicules équipés de filtres à particules, à la suite de la modification de la loi sur la taxe véhicules et bateaux et la légère croissance du parc automobile, ont provoqué une réduction des taxes véhicules (- 1,4 million) par rapport au budget.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 83,5 millions de francs, soit + 21,7%

Cet écart favorable par rapport au budget provient de la part cantonale à l'IFD (+ 68,2 millions) et de la quote-part de l'impôt anticipé versé par la Confédération (+ 4,3 millions). Le solde de l'écart pour ce groupe de comptes s'explique par l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 7,9 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

- 15,9 millions de francs, soit - 1,9%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par les variations suivantes:

Effets à la hausse:

- la signature de contrats de prestations entre la Gendarmerie vaudoise et les communes (+ 2,9 millions), la participation des autres cantons pour les aspirants non vaudois inscrits à l'académie de police de Savatan (+ 0,3 million) et la subvention fédérale pour travaux urgents liés aux intempéries 2005 (+ 0,6 million);
- l'augmentation de la facture sociale (+ 9,2 millions) alors que les subsides fédéraux pour les primes de l'assurance-maladie (correction de la capacité financière) et la subvention fédérale aux prestations complémentaires (correction taux et charges) ont été réduits respectivement de 2,2 millions et 4,4 millions.

Effets à la baisse:

- la diminution des participations communales aux dépenses liées au trafic et à l'énergie à la suite de la décision du Grand Conseil de renoncer à augmenter cette participation de 30% à 50% ainsi que des charges elles-mêmes inférieures au budget (- 20,3 millions);
- la facture sociale (- 3 millions) en raison de la diminution des coûts liés aux mesures en faveur de l'emploi (RI et indemnités journalières),

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 21,7 millions de francs, soit + 7,5%

L'écart constaté provient notamment de la facturation des recouvrements sur les avances des pensions alimentaires (+ 5,9 millions), du remboursement des

frais de placements en institution pour handicapés (+ 4,5 millions), des subventions fédérales en faveur de l'asile (+ 8,6 millions), ainsi que d'une participation accrue de la Confédération au financement des formations «santé et travail social» et à des projets de prospection de places d'apprentissage (+ 3,9 millions). Enfin, il est à relever une augmentation du nombre de mineurs suivis par le SPJ au bénéfice d'une rente AI et ayant droit à des prestations complémentaires (+ 3,6 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

- 3,5 millions de francs, soit - 1,0%

Le groupe 47 est entièrement compensé par des revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, l'écart constaté (- 3,5 millions) provient de dépenses à subventionner à la suite de la faiblesse des investissements réalisés en matière de travaux d'économie hydraulique (- 2,8 millions) ainsi que des subventions redistribuées à l'agriculture dont les paiements directs sont inférieurs au budget en raison d'une réduction de la surface agricole (- 2,2 millions).

Dans le même temps, il est à relever une augmentation des recettes liée aux accords intercantonaux universitaires (+ 2,5 millions) ainsi qu'à la loi sur les universités (+ 0,9 million).

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

- 1,1 millions de francs, soit - 18,4%

L'écart constaté est dû à un prélèvement inférieur de 1,1 million sur le fonds de prévention et de lutte contre la toxicomanie pour le financement du programme Strada en raison de l'épuisement de la fortune de ce fonds.

Groupe 49

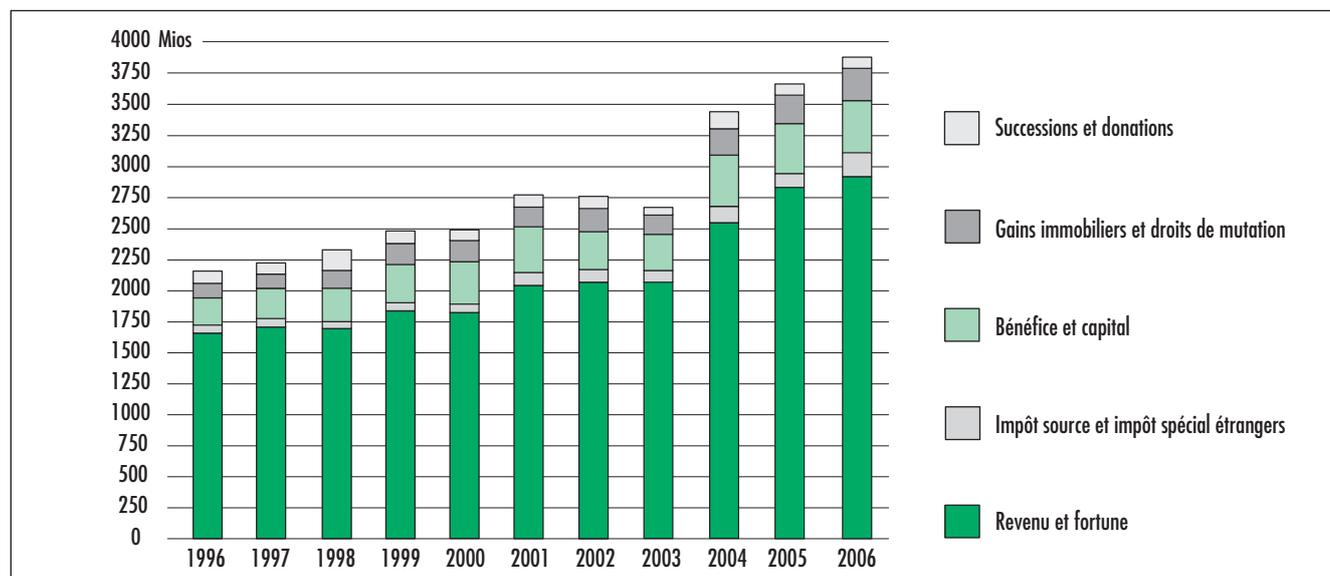
Imputations internes

+ 0,1 million de francs, soit + 0,5%

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaire particulier.

4. Evolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales.



4.1 Impôt sur le revenu

L'écart entre le budget 2006 et les comptes 2006 (+ 115,6 millions) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu des personnes physiques (+ 124,9 millions) et, d'autre part, du rendement supplémentaire de l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques (+ 14,8 millions). L'impôt complé-

Budget 2006	Fr.	2 423 400 000,00	
Comptes 2006	Fr.	2 538 974 933,49	
Comptes 2005	Fr.	2 468 720 125,03	
Ecart budgétaire 2006	Fr.	115 574 933,49	soit 4,77%
Evolution 2005/2006	Fr.	70 254 808,46	soit 2,85%

mentaire sur le revenu est en diminution de 24,7 millions par rapport aux prévisions.

Les évolutions 2005/2006 montrent une progression de 70,2 millions soit 2,8%.

4.2 Impôt sur la fortune

L'écart entre le budget 2006 et les comptes 2006 (+ 15,1 millions) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur la fortune, (+ 16,6 millions) et, d'autre part, du rendement de l'impôt complémentaire sur la fortune (- 1,5 million). Les évolutions 2005/2006 montrent une progression de 29,2 millions soit 8,36%.

Budget 2006	Fr.	363 800 000,00	
Comptes 2006	Fr.	378 952 067,55	
Comptes 2005	Fr.	349 725 666,05	
Ecart budgétaire 2006	Fr.	15 152 067,55	soit 4,16%
Evolution 2005/2006	Fr.	29 226 401,50	soit 8,36%

4.3 Impôt à la source

En matière de perception, les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour $\frac{1}{3}$ des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour $\frac{2}{3}$ des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). Le principal rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de

Budget 2006	Fr.	82 700 000,00	
Comptes 2006	Fr.	118 905 837,52	
Comptes 2005	Fr.	80 748 549,87	
Ecart budgétaire 2006	Fr.	36 205 837,52	soit 43,78%
Evolution 2005/2006	Fr.	38 157 287,65	soit 47,25%

l'impôt à la source émane des retenues opérées sur les salaires des employés et ouvriers étrangers. L'augmentation du nombre de sourciers pour l'année

2006 pour lesquelles les retenues ont été effectuées et l'augmentation de la retenue moyenne expliquent l'évolution de cet impôt.

4.4 Impôt spécial des étrangers

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou au moins à deux fois le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. L'évolution de cet impôt

4.5 Impôt sur le bénéfice

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires (+ 137,8 millions) ressort essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales pour qui les hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget n'étaient pas aussi élevées. Cet écart par rapport au budget

4.6 Impôt sur le capital des personnes morales

L'écart constaté relève du mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau

4.7 Impôt sur les gains immobiliers

Les montants portés au budget et dans les comptes comprennent la part cantonale (7/12) et la part communale (5/12). Il faut également rappeler que le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. Ainsi, 6274 factures ont été enregistrées contre 5'497 en 2005 et 5162 en 2004.

4.8 Droits de mutation

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. Pour 2006, les volumes traités sont en augmentation, principalement pour les personnes physiques.

4.9 Impôt sur les successions et donations

De par sa volatilité, il est utile de rappeler que le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre. Ainsi le produit d'une succession peut facilement influencer le résultat de cet impôt.

Budget 2006	Fr.	48 000 000,00		
Comptes 2006	Fr.	75 927 892,00		
Comptes 2005	Fr.	54 281 555,10		
Ecart budgétaire 2006	Fr.	27 927 892,00	soit	58,18%
Evolution 2005/2006	Fr.	21 646 336,90	soit	39,88%

s'explique principalement par certains effets extraordinaires et à caractère unique de la taxation ainsi que par la majoration des acomptes 2006 basés sur la taxation 2005.

Budget 2006	Fr.	277 800 000,00		
Comptes 2006	Fr.	415 576 591,39		
Comptes 2005	Fr.	294 383 842,94		
Ecart budgétaire 2006	Fr.	137 776 591,39	soit	49,60%
Evolution 2005/2006	Fr.	121 192 748,45	soit	41,17%

ou encore par rapport à l'année 2005 a été fortement influencé par l'impact des acomptes finaux 2005 ainsi que par la part reprise pour les acomptes 2006.

Budget 2006	Fr.	103 400 000,00		
Comptes 2006	Fr.	119 662 708,45		
Comptes 2005	Fr.	94 622 930,00		
Ecart budgétaire 2006	Fr.	16 262 708,45	soit	15,73%
Evolution 2005/2006	Fr.	25 039 778,45	soit	26,46%

des contributions de l'exercice. Le décalage dans le temps, qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux, rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

Budget 2006	Fr.	82 000 000,00		
Comptes 2006	Fr.	102 227 819,83		
Comptes 2005	Fr.	91 292 589,17		
Ecart budgétaire 2006	Fr.	20 227 819,83	soit	24,67%
Evolution 2005/2006	Fr.	10 935 230,66	soit	11,98%

Budget 2006	Fr.	128 000 000,00		
Comptes 2006	Fr.	157 334 408,55		
Comptes 2005	Fr.	134 086 530,25		
Ecart budgétaire 2006	Fr.	29 334 408,55	soit	22,92%
Evolution 2005/2006	Fr.	23 247 878,30	soit	17,34%

Budget 2006	Fr.	75 000 000,00		
Comptes 2006	Fr.	86 472 805,50		
Comptes 2005	Fr.	84 354 125,60		
Ecart budgétaire 2006	Fr.	11 472 805,50	soit	15,30%
Evolution 2005/2006	Fr.	2 118 679,90	soit	2,51%

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2006

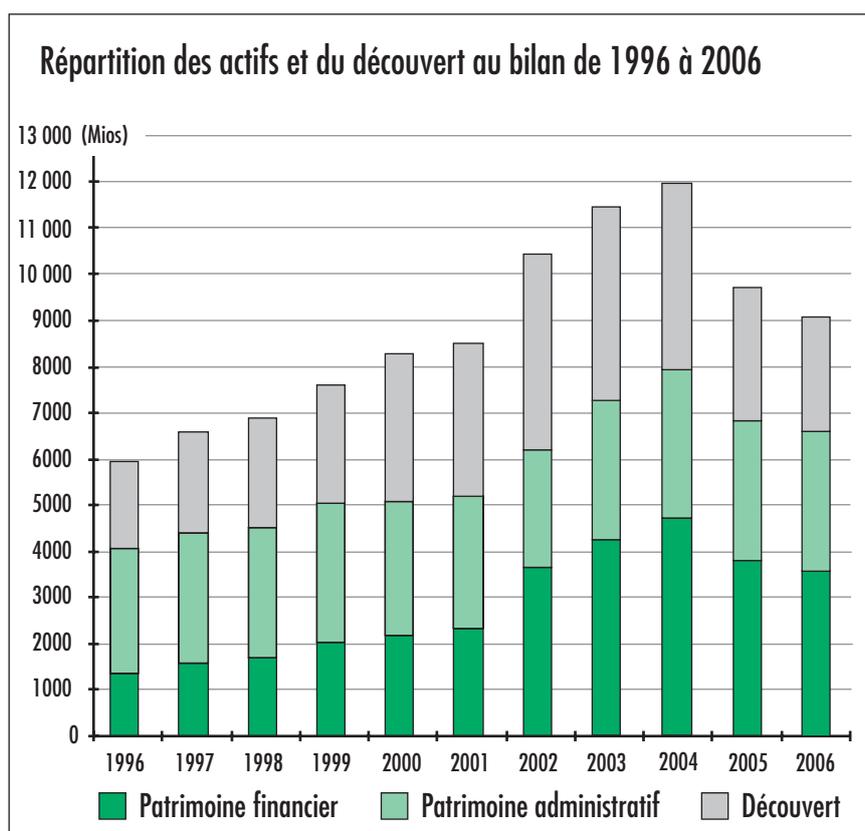
5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Pour l'exercice 2006, plusieurs éléments ont influencé de façon importante les totaux du bilan, qui ont passé de 9729 millions au 31.12.2005 à 9070 millions au 31.12.2006, soit une diminution de 659 millions.

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 661,4 millions, notamment en raison de la diminution de la dette de 955 millions. Le montant des transitoires augmente de 232 millions en raison des acomptes 2007 facturés et payés d'avance à hauteur de 190 millions par certains contribuables.



5.2. Variation des postes de l'actif

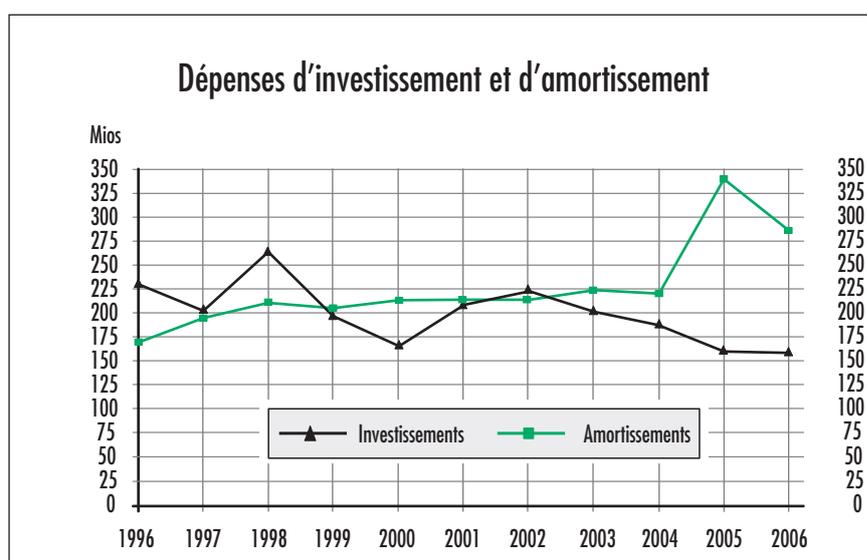
(En francs)	Au 31.12.2006	Au 31.12.2005	Variation	%
10 Patrimoine financier	3 551 413 021	3 794 600 055	- 243 187 034	- 6,4%
100 Disponibilités	299 101 171	158 121 717	140 979 454	89,2%
101 Débiteurs et comptes courants	1 644 097 236	1 718 312 317	- 74 215 081	- 4,3%
102 Placements	1 111 378 940	1 495 158 373	- 383 779 433	- 25,7%
103 Comptes transitoires	496 835 674	423 007 648	73 828 026	17,5%
11 Patrimoine administratif	3 088 581 970	3 059 126 638	29 455 332	1,0%
114 Investissements	909 632 961	1 016 022 721	- 106 389 760	- 10,5%
115 Prêts et participations	1 629 617 709	1 477 928 009	151 689 700	10,3%
116 Subventions d'investissement accordées	549 331 300	565 175 908	- 15 844 608	- 2,8%
13 Découvert	2 429 533 815	2 875 103 465	- 445 569 650	- 15,5%
Découvert au 1 ^{er} janvier	2 875 103 465	4 012 898 362	- 1 137 794 897	- 28,4%
Compte de résultat	- 305 569 650	- 1 137 794 897	832 225 247	- 73,1%
Amortissement du découvert	- 140 000 000		- 140 000 000	
Total	9 069 528 806	9 728 830 158	- 659 301 352	- 6,8%

Les principales variations des postes à l'actif s'expliquent par une augmentation des liquidités de 141 millions notamment en raison de l'envoi des acomptes 2007 qui a généré un afflux de liquidité. Les prêts

ont augmenté de 152 millions en raison des prêts octroyés aux entreprises de transport dont le métro m2. Les placements ont diminué de 383 millions, notamment en raison du rachat de la deuxième tranche

des bons de participations par la BCV. Enfin le résultat des comptes 2006 a permis de réduire le découvert reporté à l'actif du bilan de 445,6 millions.

5.3. Investissements



	Au 31.12.2006	Au 31.12.2005	Variation
--	---------------	---------------	-----------

Investissements au sens de la LFIN

Terrains non bâtis à amortir	3 839 449	5 433 567	- 1 594 118
Ouvrages de génie civil à amortir	165 747 831	245 276 143	- 79 528 312
Bâtiments et constructions à amortir	527 780 125	549 339 948	- 21 559 823
Forêts – investissements à amortir	19 007 291	19 607 892	- 600 601
Mobilier et installations à amortir	32 052 104	35 859 147	- 3 807 043
Autres investissements à amortir	16 456 408	16 553 386	- 96 978
Total	764 883 208	872 070 083	- 107 186 875

Autres immobilisations

Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 811 844	27 938 988	- 127 144
Immobilisations des Hospices cantonaux	43 816 623	43 505 412	311 211
Crédits d'étude	4 602 906	4 698 024	- 95 118
Forêts	25 936 323	26 162 443	- 226 120
Machines et véhicules	12 736 131	12 094 507	641 624
Inventaires	29 845 926	29 553 263	292 663
Total	144 749 754	143 952 638	797 116

Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN

Subventions d'inv. accordées à cantons	1 800 000	2 025 000	- 225 000
Subventions d'inv. accordées à communes	466 595 385	475 136 181	- 8 540 796
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	74 973 374	81 810 210	- 6 836 836
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	5 962 542	6 204 517	- 241 975
Total	549 331 301	565 175 908	- 15 844 607

Total des investissements	1 458 964 263	1 581 198 629	- 122 234 366
Total des investissements au sens de la LFIN	1 314 214 509	1 437 245 991	- 123 031 482
Total des investissements hors subventions	909 632 962	1 016 022 721	- 106 389 759

Des amortissements supplémentaires ont été effectués pour un total de 97 millions,

dont 72 millions pour les routes nationales reprises par la Confédération dès 2008

(RPT) et 25 millions dans le cadre de bouclage d'objets.

5.4. Le découvert au bilan

Le découvert au 31.12.2006 s'élève à 2429,5 millions contre 2875,1 millions

une année auparavant. Cette diminution provient du résultat net de l'exercice de

305,6 millions et de l'amortissement du découvert à hauteur de 140 millions.

	2006	2005
Découvert au 1^{er} janvier	2 875 103 464,63	4 012 898 361,56
Excédent de revenus (-) / charges du compte de fonctionnement	- 267 225 376,04	- 46 295 910,53
Excédent de produits du compte de «Pertes & Profits»	- 38 344 274,39	- 1 091 498 986,40
Profit net de l'exercice	- 305 569 650,43	- 1 137 794 896,93
Amortissement du découvert	- 140 000 000,00	
Découvert au 31 décembre	2 429 533 814,20	2 875 103 464,63

5.5. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 661,4 millions, notamment en raison de la diminution de la dette de 955 mil-

lions. Le montant des transitoires augmente de 232 millions en raison des acomptes 2007 facturés et payés d'avance

à hauteur de 190 millions par certains contribuables.

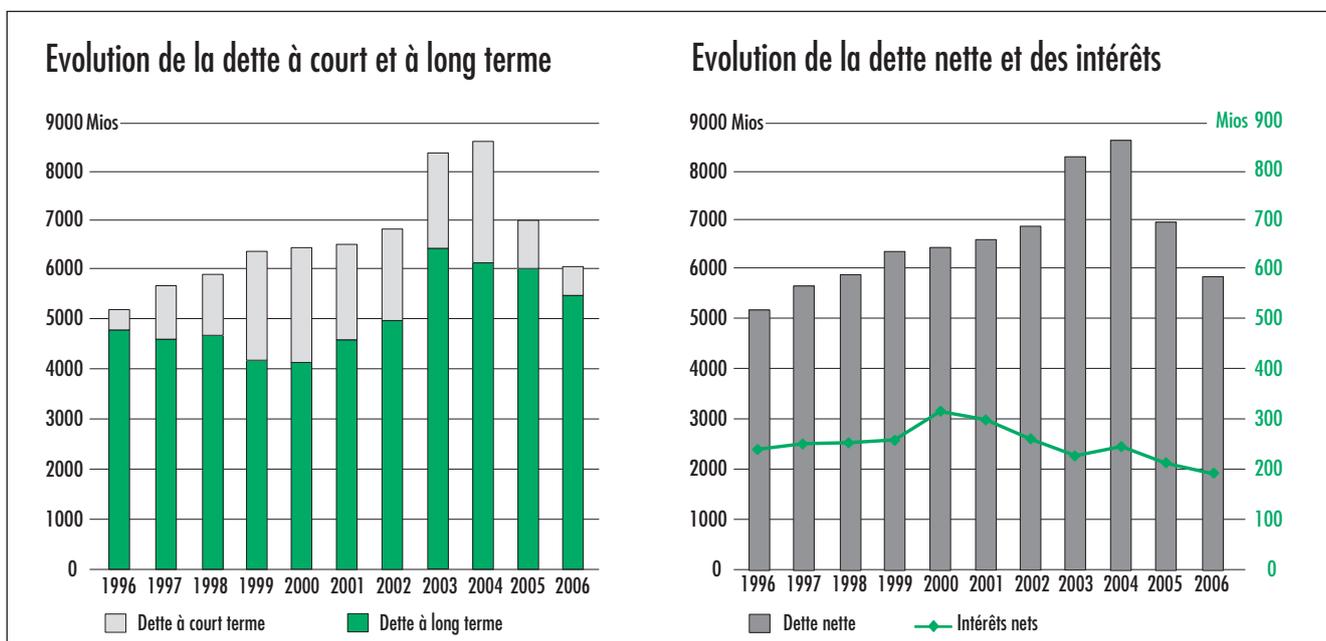
		Au 31.12.2006	Au 31.12.2005	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	8 840 392 714	9 501 789 968	- 661 397 254	- 7,0%
200	Engagements courants	2 185 595 850	2 108 602 880	76 992 970	3,7%
201	Dettes à court terme	562 785 094	967 877 874	- 405 092 780	- 41,9%
202	Dettes à long terme	5 450 000 000	6 000 000 000	- 550 000 000	- 9,2%
204	Provisions	0	15 114 788	- 15 114 788	- 100,0%
205	Comptes transitoires	642 011 770	410 194 426	231 817 344	56,5%
22	Fonds	229 136 092	227 040 190	2 095 902	0,9%
	Total	9 069 528 806	9 728 830 158	- 659 301 352	- 6,8%

5.6. Dette

Au 31.12.2006, la dette brute s'élevait à 6012,8 millions contre 6967,9 millions au 31.12.2005. Cette diminution de 955,1 millions est composée d'une diminution de 405 millions de dettes à court terme et 550 millions de dettes à

long terme. Dès le deuxième semestre 2006, la trésorerie de l'Etat de Vaud s'est trouvée en situation de placement sur les marchés. Au 31 décembre 2006, 134 millions étaient placés sur les marchés à court terme au taux Libor. Au total, la

dette nette (dette brute-placements) s'élève à 5878,8 millions au 31 décembre 2006 atteignant ainsi un niveau comparable à celle de l'année 1998. La charge d'intérêt relative à la dette nette est adaptée en conséquence.



6. Flux de fonds

Le tableau ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

Financement et évolution de la dette de l'exercice 2006

Note: (+) = source de fonds; (-) = emploi de fonds

(en francs)

Excédent de produits ressortant du compte de fonctionnement	267 225 376	
Excédent de produits ressortant du compte de Pertes & Profits	38 344 274	
Diminution du découvert au 31 décembre 2006	305 569 650	
<i>Ajustement compte de fonctionnement, flux non monétaires</i>		
Amortissement et provisions à charge du compte de fonctionnement	476 939 387	
Amortissement du découvert	140 000 000	
<i>Ajustement compte de Pertes & Profits, flux non monétaires</i>		
Amortissements extraordinaires sur immeubles de réserve	3 019 584	
Bouclement d'objets d'investissement	- 4 129 081	
Dissolution provisions	- 4 532 431	
Autofinancement		916 867 109
Augmentation des débiteurs et comptes courants	- 79 630 297	
Diminution des placements	380 759 849	
Augmentation des comptes transitoires actifs	- 73 828 026	
Augmentation des engagements courants	76 992 970	
Augmentation des comptes transitoires passifs	231 817 343	
Diminution des provisions	- 10 582 357	
Augmentation des fonds	2 095 902	
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)		527 625 384
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits		1 444 492 493
Investissements au sens de la LFIN	- 157 781 296	
Investissements des Hospices cantonaux	- 27 911 329	
Investissements et variations des autres immobilisations	- 7 167 002	
Augmentation des prêts et participations	- 155 560 633	
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement		- 348 420 260
Diminution des dettes à long terme	- 550 000 000	
Diminution des dettes à court terme	- 405 092 779	
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement		- 955 092 779
Variation nette des disponibilités		140 979 454
Disponibilités au début de l'exercice	158 121 717	
Disponibilités à la fin de l'exercice	299 101 171	
Augmentation des disponibilités		140 979 454

Lexique

Compte de fonctionnement:	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits:	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat:	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement:	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan:	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif:	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier:	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif:	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert:	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif:	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et un capital propre éventuel.
Dette brute:	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette:	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs:	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.

Degré d'autofinancement Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante:

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
COASI	Coordination asile
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIN	Département des finances
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
DINF	Département des infrastructures
DIRE	Département des institutions et relations extérieures
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAPRHEMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social
LEMS	Loi sur les établissements médico-sociaux
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RMI	Revenu minimum de réinsertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

Renseignement
complémentaire:

Chancellerie d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 40 42

Fax: 021 316 40 48

e-mail: sandra.genoud@vd.ch

Le rapport du Conseil d'Etat est à
consulter uniquement sur le site
Internet de l'Etat de Vaud:
www.vd.ch